

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au Bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir, Omnibus.
3 — 45 — — Express.
3 — 20 — — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.
11 — 51 — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 20 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La plupart des journaux allemands ont publié sur le discours de l'Empereur les appréciations les plus favorables. Nous extrayons d'un journal de Berlin et d'un journal de Vienne les commentaires suivants :

La *Gazette de Voss*, après avoir sommairement indiqué l'esprit des principaux passages du discours impérial, ajoute :

« Il est juste de reconnaître que la satisfaction personnelle qu'éprouve le souverain des Français, en parlant du rang qu'occupe la France parmi toutes les nations de l'Europe, est fondée de tous points. Elle n'avait jamais occupé ce rang, ni sous la Restauration, ni à l'époque de Louis-Philippe, et tout homme franc et impartial dira que c'est surtout à la politique sage et prévoyante de Louis-Napoléon que revient l'honneur de ce succès.

... Ce qui, à tout égard, est digne de considération dans ce discours, c'est la nouvelle qu'il donne de la réduction des impôts sans que, pour cela, les grands travaux soient interrompus. Nous recommandons ce passage à ceux d'entre nous qui ne savent rien faire de mieux que de conseiller la cessation de ceux des travaux qui favorisent le commerce et l'industrie, ainsi que le bien-être de la nation ; ce sont des travaux en tout cas très-productifs. Tandis que nos députés se font tirer l'oreille, quand il s'agit d'augmenter légèrement les appointements des employés subalternes, l'Empereur des Français parle de 5 millions que son gouvernement consacre à cet effet, afin de récompenser ceux des employés qui, au milieu des plus dures privations, ont donné le bon exemple de l'honnêteté et du dévouement. »

La *Gazette autrichienne* s'exprime ainsi :

« Un puissant monarque présente aux yeux d'une vaillante nation le rétablissement de la paix comme un don que le ciel a octroyé à ses prières. L'un des premiers souverains du monde annonce que les intérêts de l'humanité et de la civilisation sont le but principal de ses efforts. Un monarque européen ne pouvait prononcer des paroles plus consolantes,

plus pleines d'espoir pour une société dont, naguères encore, les blessures étaient saignantes. Le discours de l'Empereur n'est pas seulement l'expression de sa pensée et de ses vœux, mais encore celle de la nation française elle-même, ce qui n'est pas, pour la situation du pays, d'une mince importance. Dans la manière éclairée dont le gouvernement s'exprime sur la marche des idées en France, nous ne voyons que l'expression de l'opinion publique. Ce n'est point un caprice passager qui a fait tomber les assemblées tumultueuses ; ce sont les tendances vers une manière calme de traiter les affaires publiques, qui en ont confié l'administration à des mains sûres et exercées.

« Le discours du trône dissipe les craintes qui tourmentaient depuis longtemps le pays, au sujet de la nécessité d'un nouvel emprunt, et il annonce en même temps la bienfaisante mesure qui limite à deux ans le service militaire et ne prive, que pour ce laps de temps, l'agriculture des bras dont elle a besoin. »

On lit dans la *Gazette des Postes* de Berlin du 18 février :

« On ne saurait espérer, sous peu, la conclusion de l'affaire de Neuchâtel. Diverses circonstances contribuent à entretenir l'irritation contre la Suisse : c'est la peinture que les royalistes arrivés ici ont faite des souffrances qu'ils ont éprouvées à Berne, la destitution de trente-six employés municipaux pour participation aux événements de septembre, les menaces contre les habitants de Neuchâtel qui se sont soustraits par la fuite au service militaire ; toutes ces circonstances font qu'on posera la question à Paris comme une question de principes. M. de Rosenberg apporte à M. de Hatzfeld des instructions de ce genre. La Prusse fait déclarer à Paris qu'elle considère le règlement de ce conflit comme une question commune européenne, et qu'elle repousse tout arrangement. Ceci est positif et certain. »

La lettre suivante de Berlin, en date du 19 février, adressée à l'agence Havas, ajoute quelques détails plus précis sur la nouvelle complication que

les poursuites dirigées contre les déserteurs de Neuchâtel pourraient amener dans l'affaire suisse :

« La menace de la presse suisse de juger les déserteurs de Neuchâtel suivant la rigueur des lois militaires, pour exercer des représailles contre la Prusse, est très-mal accueillie ici. On fait observer que cet appel aux sentiments du roi pourrait très-bien manquer son but. On rappelle en outre que les sujets d'un pays qui portent les armes contre leur souverain légitime, et c'est ce que sera le roi de Prusse pour Neuchâtel tant qu'il n'aura pas renoncé à sa souveraineté, ne peuvent prétendre, dans le cas où ils sont faits prisonniers, à être traités comme des prisonniers de guerre ordinaires, et que ce motif seul suffirait à justifier les Neuchâtelois qui n'ont pas voulu prendre les armes contre le roi. Ajoutons qu'une partie de ceux qui se sont réfugiés à l'étranger avaient prêté au roi de Prusse le serment militaire. On dit ouvertement ici qu'une tentative de renvoyer ces hommes devant un conseil de guerre, parce qu'ils ont été fidèles à leur serment, n'aurait pour résultat que de renouveler le conflit relatif aux royalistes de Neuchâtel, qui vient d'être arrangé. »

Nous remarquons d'un autre côté un certain caractère d'aigreur dans la presse suisse, qui semblerait indiquer un regret du vote du 16 janvier.

(Constitutionnel.)

On lit dans la *Patrie* :

« Plusieurs journaux ont annoncé que le conflit Anglo-Persan était en bonne voie d'arrangement. Nous croyons savoir, d'après nos informations particulières, que les principales difficultés sont aujourd'hui aplanies et qu'on est parvenu à s'entendre des deux côtés sur les conditions du rétablissement de la paix.

« On doit donc espérer que, sous quelques jours, l'on connaîtra les termes de l'arrangement définitif à la conclusion duquel le séjour de Ferouk-Khan à Paris n'a pas été étranger. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Marseille, samedi 21 février. — Les arrivages de blé ont été énormes depuis deux jours ; ils s'élè-

FEUILLETON

LE CHÂTEAU DE MONTBRUN.

(Suite.)

— Je ne chercherai pas à vous induire en erreur, dit-il d'une voix tremblante ; interrogez-moi, je répondrai. — Eh bien donc, où alliez-vous tout-à-l'heure, demanda Henry, comme pour juger d'après la réponse du père Gauthier, de sa véracité dans d'autres questions plus importantes. — J'allais à Lastours, comme l'a supposé ce ménestrel !... Je devais donner l'ordre au capitaine de la garnison de se porter avec une bonne partie de ses gens au-devant de monseigneur, car le voisinage de votre compagnie lui inspire des inquiétudes. — C'est bien ; je crois, reprit Bonne-Lance en jetant un regard de côté sur le troubadour, qu'il dit la vérité... Maintenant, mon révérend, répondez avec la même franchise : où doit avoir lieu l'embuscade ? — Au Val-du-Faucon. — Je l'avais pensé, en effet, car j'ai vu une troupe d'hommes d'armes se diriger de ce côté avant le lever du soleil ; mais alors pourquoi le guide a-t-il fait prendre à Duguesclin le chemin qui côtoie l'étang ? — Messire, le baron est intrépide, téméraire, et il paraît beaucoup désirer de combattre corps à corps messire Bertrand pour acquérir grand renom... on conte merveille de la force extraordinaire de ce grand capitaine, monseigneur

et maître se compromettrait avec lui... Pour diminuer les chances fatales d'une lutte, Duguesclin a été conduit dans les chemins âpres et difficiles, afin que son cheval se fatigue et soit moins apte à jouter. Du reste, le chemin de l'étang conduit, quoique indirectement, au Val-du-Faucon. — Je l'ignorais ; mais je commence à comprendre... Cornebœuf ! mon père, dites-moi (et une légère rougeur se montra sur son visage, car cette question n'était pas d'une nécessité rigoureuse), dona Valérie, la damoiselle de Lastours, n'a-t-elle pas renouvelé ses instances auprès du capitaine Duguesclin pour qu'il la prit sous sa protection ? — A cet égard, sire capitaine, j'aurais des choses merveilleuses à vous dire si nous en avions le loisir... cette damoiselle, si impérieuse il y a quelques heures, était ce matin douce comme un agneau. Avant de quitter le château, le sire Duguesclin a voulu la voir ; on lui a refusé sa demande sous divers prétextes ; alors il s'est emporté, et on a fini par céder à ses vœux. Dona Valérie est descendue ; on s'attendait à une esclandre semblable à celle d'hier ; on a été trompé : elle s'est avancée avec dignité, et elle a dit au chevalier qu'elle lui remettait sa parole, qu'une nuit de réflexion l'avait éclairée sur la valeur de ses droits ; que loin de conserver aucune rancune contre ses nobles parents, elle leur devait toute sa reconnaissance ; qu'enfin elle était trop peu de chose pour occuper plus longtemps un si grand capitaine ; que cependant elle se

souviendrait toujours de sa honte et de sa générosité... Vous pouvez juger de notre étonnement à tous en entendant parler ainsi la fière damoiselle de Lastours. Dona Marguerite n'osait en croire ses oreilles. Messire Bertrand a pensé d'abord qu'on avait employé la violence pour forcer la jeune fille à se rétracter. Il l'a pressée de questions ; il voulait pénétrer la véritable cause de cette contradiction avec elle-même. Elle a répondu qu'aucune menace n'eût été capable de lui arracher quelque chose contre sa conscience, et que, si elle renonçait à ses prétentions, c'était qu'elle avait conçu des doutes sérieux sur leur validité... Monseigneur Bertrand a froncé le sourcil d'un air d'humeur ; il a dit assez haut qu'il y regarderait désormais à deux fois avant de se mêler aux affaires des jeunes filles ; cependant il l'a embrassée sur les deux joues avant de partir, comme c'est l'usage. Alors la damoiselle dona Valérie lui a glissé quelques mots à l'oreille ; mais ce ne devait pas être un secret bien important, car il a souri, et il a fait un geste d'insouciance... Puis il a pris congé en remettant vingt florins au majordome pour les pages et les servants de Monbrun.

Pendant ce rapide récit, Bonne-Lance et le troubadour se regardaient l'un l'autre avec un profond étonnement.

— Cela passe toute croyance ! s'écria le capitaine. Que dona Valérie ne pense pas ce matin comme elle pensait

vent à 325,000 hectolitres, ce qui, pour toute la semaine, forme une importance de 500,000 hect. Il y a actuellement en entrepôt 700,000 hectolitres. Les blés fléchissent légèrement. Les demandes de l'intérieur, mais surtout celles d'Espagne et du Languedoc, sont toujours nombreuses. — Havas.

Londres 20 février. — « Dans la séance d'aujourd'hui lord Palmerston a dit que le gouvernement anglais n'avait aucune connaissance d'un nouveau traité entre la Russie et la Perse. Il a ajouté que les négociations entre lord Cowley et Ferouck-Khan se continuaient et que tout faisait présager un plein succès. » — Havas.

Londres, le 21 février. — « Le sénat américain a rejeté le traité avec l'Angleterre relatif à l'Amérique Centrale par 38 voix contre 8. Le bruit court que M. Buchanan est pour le traité et que M. Bal-las résignera ses fonctions d'ambassadeur à Londres. » — Havas.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Le *Daily-News* parle en ces termes d'un meeting public qui a été tenu à Bristol, dans le but de pétitionner au Parlement contre les guerres de Perse et de Chine :

« Le meeting a été présidé par Robert Charleson, esquire. Le révérend M. O'Neil a proposé une résolution qui a été adoptée à l'unanimité. Elle exprime le vif regret du bombardement de Canton par l'escadre anglaise, aucune cause suffisante n'ayant existé pour cette extrémité, si antipathique au christianisme, et de nature à déshonorer le nom anglais. La résolution déclare aussi que l'on voit avec regret l'expédition contre la Perse. C'est un acte d'agression non motivé contre le territoire d'un Etat faible, et, si l'on y persévérait, un tel acte pourrait entraîner de sérieuses complications avec d'autres puissances. Le meeting a protesté contre la terrible faculté de déclarer la guerre ou d'ouvrir les hostilités, confiée à un officier subordonné; la Constitution anglaise n'a investi que la Reine d'un tel pouvoir. »

ESPAGNE. — On lit dans les *Débats* :

« Les journaux du soir, la *Patrie* et le *Pays*, démentent les bruits répandus au sujet d'un conflit qui aurait éclaté au sein du ministère espagnol et à la suite duquel le maréchal Navazé aurait été arrêté et mis en prison, et M. Nocedal, ministre d'intérieur élevé à la présidence du conseil.

CHINE. — On lit dans le *Pays* :

« Une lettre particulière de Hong-Kong, du 31 décembre, nous apprend que la frégate française la *Virginie*, portant pavillon du contre-amiral Guérin, était mouillée en rade.

« Il régnait une grande effervescence dans la population chinoise, par suite des nouvelles reçues de Canton. Le 28, le bruit s'était répandu parmi les étrangers, que les factoreries devaient être attaquées dans la nuit. La *Virginie* a mis à terre un détachement de 120 hommes de son équipage pour les protéger. Tout est resté tranquille. A la date des dernières nouvelles, la paix n'avait pas été troublée et tout le monde commençait à se rassurer en ville. »

hier au soir, je me l'explique sans peine; mais renoncer ainsi à ses droits sur Lastours et repousser la puissante intervention du premier chevalier de France... — J'ai vu en effet, depuis deux heures, des choses inconcevables, dit le moine d'un air pensif; votre disparition notamment, sire ménestrel, a mis le manoir en rumeur, et chacun raconte à sa manière les circonstances de votre mort prétendue. Quand messire Bertrand a demandé à vous voir, on l'a assourdi de fables incroyables; il ne savait que penser. Enfin on lui a persuadé que, voulant fuir la colère du baron, vous aviez péri misérablement dans le fossé, et il a paru affligé de cette nouvelle. — Comme les autres, mon révérend père, je suis le jouet d'événements plus puissants que moi-même, répondit le troubadour avec mélancolie; mais le temps presse, et le capitaine Bonne-Lance a encore d'importantes questions à vous adresser... — En effet, dit le chef des routiers en sortant de ses réflexions, vous ne nous avez pas parlé du baron de Montbrun... De quelle manière s'est-il séparé du capitaine Duguesclin? — Le baron, Messire, a quitté le manoir depuis plus d'une heure... la dame de Montbrun commande au château en son absence. Messire Bertrand était présent hier à votre déclaration de guerre, lorsqu'on lui a annoncé que le châtelain était sorti de bon matin pour chercher du secours, il a trouvé la chose fort naturelle.

Gérald et Bonne-Lance étaient stupéfaits.

— On lit dans le *Morning-Chronicle* :

« Une lettre de Pénang, du 6, reçue à Glasgow, annonce que la plus grande effervescence régnait à Singapour parmi la population chinoise. Les Chinois, mécontents des actes de conservation et de police, disent que si les marchands restent neutres, ils les laisseront tranquilles, autrement ils brûleront leurs maisons et leurs marchandises. On s'attend à quelque chose de sérieux. L'officier du génie, à Singapour, mande qu'il travaille jour et nuit, et qu'il a disposé deux pièces de 68 de manière à commander la ville de Singapour. » — Havas.

— Le *Morning-Advertiser* publie le paragraphe suivant, dont nous ne voudrions point garantir l'exactitude, bien qu'un article du *Morning-Post*, semble lui donner une certaine vraisemblance :

« On nous assure qu'une dépêche télégraphique est parvenue cette nuit au gouvernement, annonçant que Canton avait été détruit de fond en comble par la flotte anglaise. »

FAITS DIVERS.

Un décret du 23 février 1852 a institué un prix de 50,000 francs en faveur de l'auteur de la découverte qui rendra la pile de Volta applicable avec économie, soit à l'industrie comme source de chaleur, soit à l'éclairage, soit à la chimie, soit à la mécanique, soit à la médecine pratique. Aux termes de ce décret, le concours devait demeurer ouvert pendant cinq ans, et une commission devait être chargée d'examiner la découverte de chacun des concurrents, et de reconnaître si elle remplit les conditions requises.

M. le ministre, par un arrêté du 7 février 1857, a nommé cette commission, qui est composée ainsi qu'il suit : MM. Dumas, sénateur, membre de l'Institut; Chevreul, membre de l'Institut; Pelouze, membre de l'Institut; Regnault, membre de l'Institut; Despretz, membre de l'Institut; Rayer, membre de l'Institut; Serres, membre de l'Institut; le baron Charles Dupin, membre de l'Institut; le baron Séguier, membre de l'Institut; le général Poncelet, membre de l'Institut; le général Morin, membre de l'Institut; Reynaud, inspecteur général des ponts-et-chaussées, chef du service des phares; Sainte-Claire Deville, maître de conférences à l'école normale, secrétaire.

— On lit dans le *Times* :

« Une épouvantable catastrophe, une explosion terrible vient d'avoir lieu dans une exploitation de charbon, située près de Barusly, à Lundhill. On a constaté que le chiffre des morts, hommes et enfants, dans les galeries, est de cent soixante-dix. La mine de charbon de Lundhill, située à un demi-mille nord du village de Hemingfield, appartient à la maison Taylor, Mondele et compagnie. Il y a deux ans que l'exploitation a commencé. Les galeries étaient à 200 mètres environ de profondeur. La couche de charbon est très riche. 350 hommes et adultes environ travaillaient journellement dans cette mine. Jendi matin 220 hommes sont descendus dans le puits; 30 à peu près sont remontés pour dîner, et au moment de l'explosion il se trouvait dans le puits 180 personnes. A midi et demi l'explosion a eu lieu; elle a été accompagnée par un

— Tu mens, moine, s'écria le capitaine avec chaleur; le seigneur de Montbrun ne peut encore avoir quitté le manoir! De par tous les démons de l'enfer, veille sur ta langue, ou je vais rappeler le Sermonneur... — Je prends à témoin Dieu, qui nous voit, de ma sincérité, dit Gauthier avec fermeté; monseigneur a quitté le château avec ses hommes d'armes pour aller se mettre en embuscade au Val-du-Faucon... Il avait songé d'abord à donner le commandement de la chevauchée à un de ses sergents; mais Jacques Barbe-Noire, le plus intrépide de tous, a été jeté dans un cachot à cause de son imprudente démarche d'hier au soir. D'ailleurs, quoique monseigneur n'ait pas dit nettement à ses soudoyers de quoi il s'agissait, et qu'il leur ait parlé seulement d'une expédition dont ils devaient tirer grand profit, il les a vus démoralisés et mécontents à la pensée d'entreprendre quelque chose contre Duguesclin... alors il s'est décidé à les commander lui-même: c'était le seul moyen de s'assurer de leur entière obéissance.

Le troubadour et le chef des routiers éprouvaient une vive anxiété.

— Mort et damnation! s'écria Bonne-Lance avec rage, je suis sûr, que tu mens comme un mécréant! le baron ne commande pas en personne la chevauchée du Val-du-Faucon... J'ai vu passer la troupe à deux pas de moi, et elle n'avait ni bannière, ni écuyers, ni pages, ni rien qui décelât la présence de son vaniteux seigneur!

bruit souterrain entendu à la distance de deux milles et à ce moment tout le voisinage a ressenti comme une secousse de tremblement de terre.

Les familles des travailleurs, en proie à la plus grande consternation, sont accourues auprès des puits: les femmes et les enfants présentaient le spectacle le plus déchirant; tout l'appareil qui sert à descendre et à monter les hommes ayant été brisé par la force de l'explosion, il a fallu quelques heures pour s'en procurer un autre. Vers quatre heures, plusieurs hommes ont pu descendre, ils ont trouvé un groupe de dix-neuf mineurs qui attendaient avec anxiété leur délivrance. A mesure que ces hommes miraculeusement échappés à la destruction, paraissent à l'entrée du puits, leur présence répandait la joie ou la consternation parmi les familles rassemblées en cet endroit.

Des émanations sulfureuses forcèrent les hommes descendus pour chercher les victimes à renoncer à avancer davantage, ayant déjà poussé leur reconnaissance jusqu'à 4 à 500 mètres environ dans les galeries, où ils avaient trouvé 13 corps horriblement mutilés. Les appareils de ventilateur avaient été brisés et, en conséquence, il était à présumer que les travailleurs, surpris par l'explosion, avaient dû être asphyxiés. De plus, les gaz inflammables avaient mis le feu au charbon et bientôt une épaisse colonne de fumée, suivie d'une flamme énorme, vint confirmer les craintes conçues à l'égard de cet incendie souterrain. A 7 heures du soir, la flamme, dépassant de 50 à 60 pieds la cheminée de l'exploitation, éclairait au loin tout le voisinage. Il fallut demander des pompes à Sheffield.

A huit heures et demie, on était maître du feu, c'est-à-dire qu'en empêchant l'air extérieur de pénétrer dans les galeries, on diminuait la flamme; mais l'incendie souterrain durera probablement quelques jours dans cette espèce de volcan. Il est vraisemblable qu'il se passera quelques jours avant que l'on puisse retirer les corps des cent soixante-dix malheureux. Une souscription a été ouverte immédiatement pour les veuves et les orphelins. La compagnie de Lundhill a donné 500 liv. st. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

« Trieste, 22 février. — La Russie a négocié la faculté de construire un chemin de fer de Mochediser à Téhéran.

« A Athènes, le 14 février, le Sénat avait rejeté l'arrangement relatif à la commission financière des trois puissances protectrices. On a communiqué cette résolution aux représentants des puissances qui en délibéreront. »

« Vienne, dimanche 22 février. — Les nouvelles de Constantinople, sont du 13. La Hat-Houmayum est mis en vigueur. Rifaat-Pacha est mort. Kabali-Effendi porte à Jassy le firman relatif aux Divans ad hoc. Kiamil-Bey le porte à Bucharest. L'emprunt de Baltazzi est de dix millions de piastres. »

« Londres, le 23 février. — L'*Arabia* a apporté des nouvelles de New-York, du 9. Le Sénat américain ayant rejeté le traité Clarendon-Dallas, le gouvernement de l'Union se proposait de demander à l'Angleterre quelques modifications à ce traité. »

« Londres, le 23 février. — Le *Morning-Post* annonce que les négociations avec Ferouck-Khan

— Voulez-vous donc, sire Capitaine, qu'il se couvre de ses plus belles armes, et qu'il fit sonner la trompette en se mettant en marche pour une pareille expédition? A dire vrai, le baron ne se soucie pas d'être reconnu, et, pour mieux se cacher, il a revêtu le costume et l'armure d'un de ses soudoyers. — En effet, dit le troubadour avec agitation, plusieurs d'entre eux portaient la visière du casque baissée... celui qui marchait en tête, notamment, avait la taille et la prestance du sire de Montbrun.

Cette fois, il ne resta plus aucun doute dans l'esprit du capitaine.

— Eh bien donc, que faisons-nous ici? s'écria-t-il avec impétuosité; quand on se bat peut-être déjà au Val-du-Faucon?... Allons, mes gens, continua-t-il d'une voix de sentor en se tournant vers la partie du bois où les routiers attendaient impatiemment le signal du départ, à cheval...! que les archers, varlets et gens de pied montent en croupe derrière les hommes d'armes!... ceux qui ne trouveront pas de place retourneront garder le camp... A la lance! à la lance!

A ce cri de guerre, la forêt entière parut s'animer. Un cliquetis d'armes, des voix discordantes, des hennissements, se firent entendre dans les profondeurs du taillis. Chaque buisson, chaque cèpe, fournit un archer, un page ou *coustiller* avec un sabre à double tranchant, un soudoyer au bassinet étincelant. Le chemin et les terrains vagues qui l'avoisinaient se couvrirent de cavaliers; ce

avancent favorablement, grâce aux sentiments amicaux et à l'influence de l'empereur Napoléon. »

« Marseille, le 23 février. — Le paquebot apporte des nouvelles de Constantinople, du 16.

« L'amiral Lyons a annoncé officiellement son départ. Déjà deux vaisseaux anglais sont retournés à Malte.

« On parle d'un second débarquement de troupes russes, qui aurait eu lieu à Balfrack sur la mer Caspienne, et de munitions dirigées sur Téhéran par les Russes. La Russie, dit-on, d'accord avec la Perse, projeterait d'établir un chemin de fer de Tiflis à Téhéran. » — Havas.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Au nombre des évêques dernièrement nommés à différents sièges vacants, nous trouvons M. Maupoint, grand-vicaire du diocèse de Rennes, nommé à l'évêché de Saint-Denis (Réunion).

Quoique attaché à l'évêché de Rennes, M. Maupoint appartient à l'Anjou et particulièrement à Saumur. Il est né à Chenébatte-les-Tuffeaux. C'est en notre ville qu'il a commencé ses études, dans l'école de l'ancien curé de Saumur, M. Forest, dont tout le monde, et ses élèves surtout, ont gardé un si doux souvenir. — M. Maupoint a été curé de la paroisse de la Trinité, à Angers, et occupait ce poste important quand M^r de Rennes l'a appelé auprès de lui.

Un phénomène fort rare dans les contrées éloignées du pôle, et auquel la météorologie donne le nom de *parhélie*, a été vu à La Rochelle lundi dernier, depuis environ trois heures du soir jusqu'au coucher du soleil. Trois soleils ont paru dans le ciel, c'est-à-dire, le soleil et son image répétée deux fois. Ils étaient placés sur une même ligne; le soleil occupait le milieu: ses deux images étaient, comme de raison, moins brillantes.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 16 au 31 janvier.

NAISSANCES. — 19, Marie Gérard, Petite-Rue-Saint-Pierre; — 21, Léonie Jean, rue de Fenet; — 22, Arthur Ingrand, Ile-Neuve; — 23, Marie Behu, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Amanda-Marguerite Bignon, rue de la Fidélité; — Jules Gauret, place Saint-Pierre; — 26, Léontine Carillon, rue du Canon; — Auguste-Engèle Patrigeon, place de l'Écu; — René Thibault, rue de Fenet; — Hélène Voisin, rue du Paradis; — 27, Armandine-Virginie Drouault, rue Saint-Lazare; — 29, Charles Proust, montée du Fort; — 31, Etienne Pomerai, rue du Portail-Louis.

MARIAGES. — 20, René-Auguste Vaslet, serrurier, a épousé Marie Septier, couturière, tous deux de Saumur; — 21, Frédéric Leroux, gantier, a épousé Marie Moreau, tous deux de Saumur; — 27, Joseph Coquau, jardinier, a épousé Rose Guépin, cuisinière, tous deux de Saumur; — Nicolas Jovenelle, gendarme à cheval, a épousé Marie-Françoise Chaslou, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Alfred Nouri, 9 mois, rue de Fenet; — Marie-Parure Gaschegnard, 19 ans,

lieu, tout-à-l'heure si solitaire, présentait le spectacle le plus tumultueux.

Un page de Bonne-Lance lui apporta son casque surmonté d'un panache rouge; un écuyer lui amena son cheval, magnifique animal couvert de fer comme son maître. Le capitaine, pendant qu'on achevait de l'armer, donnait des ordres avec précipitation.

— Et moi, sire Capitaine, demanda le chapelain resté sous la garde de deux archers, ne comptez-vous pas me rendre la liberté? — Il ne vous sera fait aucun mal, mon révérend, dit le chef des routiers en se mettant en selle, si vous m'avez dit la vérité... Archers, conduisez ce prétre au camp, veillez à ce qu'il ne puisse fuir... Si à mon retour je m'aperçois que tu m'as trahi, sois assuré que tu mourras. Parle, tu peux encore te rétracter! — J'ai dit la vérité, répondit le chapelain. — C'est bien. Va.

Et les routiers emmenèrent le prisonnier dans l'intérieur du bois.

Pendant ce temps, le troubadour était monté sur un cheval qui lui était destiné, et il s'était saisi d'une targe, ou bouclier, suspendue à l'arçon de la selle. Le capitaine jeta sur lui un regard d'intérêt.

— Je vois, sire Troubadour, dit-il avec distraction, que vous avez à cœur de me prouver votre courage; mais il y aurait de la témérité à vous hasarder ainsi équipé au milieu d'une mêlée qui sera terrible... — Eh bien, je ne regretterai pas la vie! dit Gérard avec mélancolie.

Mais ne vous inquiétez pas, Messire, j'ai soin de me tenir à l'écart... si je ne dois pas frapper un bon coup pour la délivrance du vaillant Duguesclin, peut-être trouverai-je néanmoins une occasion de lui être utile en l'honneur de Valérie de Lastours qui le protège... — Comme vous voudrez, répondit sèchement Bonne-Lance à qui ce nom venait de rappeler subitement leur rivalité. — Il se tourna vers ses gens; ceux-ci étaient déjà rangés en bataille, autant que le permettaient les inégalités du terrain. Chaque homme d'armes avait un fantassin en croupe.

— Camarades! s'écria le capitaine, il s'agit de délivrer le grand capitaine Duguesclin, dont le sire de Montbrun veut méchamment s'emparer pour le mettre à rançon. — Duguesclin! répétèrent cent voix sur le ton d'admiration. Nous allons combattre pour Duguesclin? — Pour lui et sous ses yeux... Que chacun songe à faire son devoir... Saint Georges et saint Denis! à la lance! — A la lance! à la lance! répéta la troupe.

— Et les routiers emmenèrent le prisonnier dans l'intérieur du bois.

Pendant ce temps, le troubadour était monté sur un cheval qui lui était destiné, et il s'était saisi d'une targe, ou bouclier, suspendue à l'arçon de la selle. Le capitaine jeta sur lui un regard d'intérêt.

— Je vois, sire Troubadour, dit-il avec distraction, que vous avez à cœur de me prouver votre courage; mais il y aurait de la témérité à vous hasarder ainsi équipé au milieu d'une mêlée qui sera terrible... — Eh bien, je ne regretterai pas la vie! dit Gérard avec mélancolie.

— Et moi, sire Capitaine, demanda le chapelain resté sous la garde de deux archers, ne comptez-vous pas me rendre la liberté? — Il ne vous sera fait aucun mal, mon révérend, dit le chef des routiers en se mettant en selle, si vous m'avez dit la vérité... Archers, conduisez ce prétre au camp, veillez à ce qu'il ne puisse fuir... Si à mon retour je m'aperçois que tu m'as trahi, sois assuré que tu mourras. Parle, tu peux encore te rétracter! — J'ai dit la vérité, répondit le chapelain. — C'est bien. Va.

Et les routiers emmenèrent le prisonnier dans l'intérieur du bois.

Pendant ce temps, le troubadour était monté sur un cheval qui lui était destiné, et il s'était saisi d'une targe, ou bouclier, suspendue à l'arçon de la selle. Le capitaine jeta sur lui un regard d'intérêt.

— Je vois, sire Troubadour, dit-il avec distraction, que vous avez à cœur de me prouver votre courage; mais il y aurait de la témérité à vous hasarder ainsi équipé au milieu d'une mêlée qui sera terrible... — Eh bien, je ne regretterai pas la vie! dit Gérard avec mélancolie.

— Et moi, sire Capitaine, demanda le chapelain resté sous la garde de deux archers, ne comptez-vous pas me rendre la liberté? — Il ne vous sera fait aucun mal, mon révérend, dit le chef des routiers en se mettant en selle, si vous m'avez dit la vérité... Archers, conduisez ce prétre au camp, veillez à ce qu'il ne puisse fuir... Si à mon retour je m'aperçois que tu m'as trahi, sois assuré que tu mourras. Parle, tu peux encore te rétracter! — J'ai dit la vérité, répondit le chapelain. — C'est bien. Va.

Et les routiers emmenèrent le prisonnier dans l'intérieur du bois.

Pendant ce temps, le troubadour était monté sur un cheval qui lui était destiné, et il s'était saisi d'une targe, ou bouclier, suspendue à l'arçon de la selle. Le capitaine jeta sur lui un regard d'intérêt.

— Je vois, sire Troubadour, dit-il avec distraction, que vous avez à cœur de me prouver votre courage; mais il y aurait de la témérité à vous hasarder ainsi équipé au milieu d'une mêlée qui sera terrible... — Eh bien, je ne regretterai pas la vie! dit Gérard avec mélancolie.

— Et moi, sire Capitaine, demanda le chapelain resté sous la garde de deux archers, ne comptez-vous pas me rendre la liberté? — Il ne vous sera fait aucun mal, mon révérend, dit le chef des routiers en se mettant en selle, si vous m'avez dit la vérité... Archers, conduisez ce prétre au camp, veillez à ce qu'il ne puisse fuir... Si à mon retour je m'aperçois que tu m'as trahi, sois assuré que tu mourras. Parle, tu peux encore te rétracter! — J'ai dit la vérité, répondit le chapelain. — C'est bien. Va.

Et les routiers emmenèrent le prisonnier dans l'intérieur du bois.

Pendant ce temps, le troubadour était monté sur un cheval qui lui était destiné, et il s'était saisi d'une targe, ou bouclier, suspendue à l'arçon de la selle. Le capitaine jeta sur lui un regard d'intérêt.

— Je vois, sire Troubadour, dit-il avec distraction, que vous avez à cœur de me prouver votre courage; mais il y aurait de la témérité à vous hasarder ainsi équipé au milieu d'une mêlée qui sera terrible... — Eh bien, je ne regretterai pas la vie! dit Gérard avec mélancolie.

— Et moi, sire Capitaine, demanda le chapelain resté sous la garde de deux archers, ne comptez-vous pas me rendre la liberté? — Il ne vous sera fait aucun mal, mon révérend, dit le chef des routiers en se mettant en selle, si vous m'avez dit la vérité... Archers, conduisez ce prétre au camp, veillez à ce qu'il ne puisse fuir... Si à mon retour je m'aperçois que tu m'as trahi, sois assuré que tu mourras. Parle, tu peux encore te rétracter! — J'ai dit la vérité, répondit le chapelain. — C'est bien. Va.

Et les routiers emmenèrent le prisonnier dans l'intérieur du bois.

Pendant ce temps, le troubadour était monté sur un cheval qui lui était destiné, et il s'était saisi d'une targe, ou bouclier, suspendue à l'arçon de la selle. Le capitaine jeta sur lui un regard d'intérêt.

— Je vois, sire Troubadour, dit-il avec distraction, que vous avez à cœur de me prouver votre courage; mais il y aurait de la témérité à vous hasarder ainsi équipé au milieu d'une mêlée qui sera terrible... — Eh bien, je ne regretterai pas la vie! dit Gérard avec mélancolie.

Edouard BOUILLAU, géomètre, rue des Boires, à Saumur, qui seul a le droit de traiter pour la Compagnie dans tout l'arrondissement. (105)

La compagnie *La Paix*, assurance pour l'exonération du service militaire, ayant donné sur la classe de 1855, malgré l'élévation extraordinaire du contingent (de 140,000 hommes) un dividende de 44 francs 04 centimes 332 millièmes pour %,

Nous recommandons aux familles cette Compagnie. (Voir aux annonces.)

Marché de Saumur du 21 Février.

| | |
|--|------------------------------------|
| Froment (hec. de 77 k.) 27 89 | Graine de luzerne. 70 — |
| 2 ^e qualité, de 74 k. 26 80 | — de colza . . . — |
| Seigle 18 80 | — de lin . . . 27 — |
| Orge 18 60 | Amandes en coques |
| Avoine (entrée) . . . 8 95 | (l'hectolitre) . . . — |
| Fèves 17 60 | — cassées (50 k.) 120 — |
| Pois blancs 36 80 | Vin rouge des Cot., |
| — rouges 54 — | compris le fût, |
| — verts — | 1 ^{er} choix 1856. 150 — |
| Cire jaune (50 kil.) 190 — | 2 ^e 120 — |
| Huile de noix ordin. 110 — | 3 ^e 100 — |
| — de chenevis. . . 60 — | de Chinon. . . 100 — |
| — de lin. 60 — | de Bourgueil. 150 — |
| Paille hors barrière. 44 06 | Vin blanc des Cot., |
| Foin 1855. id. 94 52 | 1 ^{re} qualité 1856 150 — |
| Luzerne. 96 93 | 2 ^e 90 — |
| Graine de trèfle. . . — | 3 ^e 65 — |

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 12 au 19 février.

La Bourse de Paris a été soumise cette semaine à deux influences favorables qui ont encouragé les acheteurs, soutenu les cours, ranimé les affaires, et sans arracher complètement la spéculation à ses habitudes de timidité, l'ont cependant fait entrer dans une voie d'amélioration et de progrès.

Parmi ces influences favorables, il faut compter la publication du bilan mensuel ainsi que le compte-rendu annuel de la Banque, le tableau des recettes des chemins de fer, et l'augmentation du produit des impôts et revenus indirects. Le discours d'ouverture de la session législative a produit une bonne impression dans son ensemble; un seul passage de ce discours a pu justifier les alarmes de la spéculation; c'est celui qui annonce la mise à l'étude d'un projet d'impôt sur les valeurs mobilières. Mais à la Bourse il n'est pire mal que l'incertitude, et il vaut mieux savoir que l'impôt en question est vraiment résolu en principe, que de prêter l'oreille à tous les bruits contradictoires répandus à ce sujet.

Cela est si vrai que, depuis lundi, le marché semble respirer, comme s'il était délivré d'un cauchemar. Le jeu des transactions y est plus vif, et la hausse, aidée par les rachats des vendeurs de primes, qui se trouvent maintenant à découvert, s'est déclarée avec une certaine impétuosité.

Depuis huit jours, la rente a monté de plus d'un franc, et déjà quelques spéculateurs pronostiquent pour la fin du mois le cours de 70.

Les chemins de fer ont de grands obstacles à vaincre pour s'élever au-dessus des prix actuels. Mais ils vont entrer dans la période la plus brillante et la plus fructueuse de leur exploitation, et les actionnaires, convoqués bientôt en assemblées générales, seront mis en mesure d'apprécier la situation prospère des compagnies. Du reste, la reprise énergique dont ils viennent d'être l'objet, la facilité avec laquelle les titres offerts ont été classés de nouveau, indique que les capitaux ne sont pas disposés à se retirer de ces placements.

La Caisse générale des chemins de fer est toujours très-demandée au pair, et ses titres sont fort rares. Il en est ainsi des ports de Marseille, qui restent sans vendeurs à 160 fr. L'Union financière était demandée à 121 francs; l'emprunt de la Ville qui lui est adjugé, attirait de nombreux souscripteurs.

La Caisse centrale de l'industrie est recherchée de 152 50 à 153; son magnifique dividende et ses bénéfices sur les reports lui assurent un avenir exceptionnel; l'Union des gaz de 193 à 200; les Verreries ont un marché actif et suivi.

La souscription aux chemins de fer Guillaume-Luxembourg ouverte chez M. A. Prost et C^o est fermée depuis le 20 courant à Paris, et le 23 dans les départements. On demandait en dehors du parquet les actions de cette Société à 5 fr. de prime sans vendeurs.

Les actions de la Nouvelle Tannerie française se placent facilement dans le public, qui comprend l'avenir d'une entreprise qui a pour objet de livrer à un commerce de grande consommation des matières premières de qualité supérieure, préparées par des procédés nouveaux et économiques.

Nous sommes heureux d'avoir à constater le succès obtenu par la souscription de la Compagnie marbrière du Maine, ainsi que la Compagnie de Navigation à vapeur, de Roulage et de Messagerie, dont la souscription va bientôt être close. — J. PARADIS.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 21 JANVIER.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 90.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 25.

BOURSE DU 23 FÉVRIER.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 70 10.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 95.

P. GODET, propriétaire-gérant.

AVIS.

Par suite du décès de M. Morin-Bodin, la poste aux chevaux de Geay, près Bressuire, est vacante. Pour connaître les conditions demandées à tout postulant, s'adresser à M^e POYNOT, notaire, à Montreuil-Bellay. (107)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise à Saumur, Grand Rue, n^o 15, avec sortie sur la rue de l'Echelle-du-Château, n^o 10,

Avec trois corps de bâtiment.

Vastes caves voûtées, celliers, serre-bois.

Cour, puits, pompe en cuivre.

Une terrasse et deux jardins au levant de la maison.

Les jardins sont plantés d'espaliers, d'arbustes et d'arbres fruitiers.

Contenance totale : 1,282 mètres carrés.

L'un des jardins a une façade de 95 mètres sur la rue de l'Echelle-du-Château.

S'adresser à M. MARTINEAU, propriétaire de la maison, y demeurant,

Et à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (57)

A VENDRE

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 15 mars 1857, à midi,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Duplessis-Mornay, n^o 12 et 14,

Composée d'une grande chambre à cheminée, un salon, une cuisine au rez-de-chaussée, plusieurs chambres au premier étage, avec greniers, cour, cave et puits. Le tout d'une contenance d'environ 9 ares, joignant au nord la veuve Daviau, au midi l'Ancienne-Prison, et au levant la rue Duplessis-Mornay.

S'adresser, pour avoir tous renseignements, à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (100)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 1^{er} mars 1857, à midi,

UN MORCEAU DE VIGNE,

Contenant 55 ares,

Situé dans le clos Dinan, commune de Baigneux, avec grotte, joignant au midi M^{me} veuve Vettelé, au levant les représentants de M^{me} Bodineau, au midi le sieur Tempier, et au couchant le sieur Lebrun.

S'adresser, pour avoir tous renseignements, soit à M^e DUTERME, notaire à Saumur, soit à M. DELAUNAY, officier d'administration, demeurant audit Saumur. (99)

M. PLÉ, commissaire-priseur, demande un CLERC. (79)

A VENDRE ou A LOUER

DEUX MAISONS,

Situées rue Beaurepaire, n^os 46 et 48.

Précédemment occupées : l'une par le major Jarry, l'autre par M^{me} veuve Callouard, et joignant les nouvelles constructions de M. Combier.

S'adresser à M^{me} veuve DE FOS-LETHEULLE. (93)

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

DEUX MAISONS, sises rue de Bordeaux, ayant chacune un jardin. S'adresser à M. COMMEAU, couvreur, ou à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Le MANDATAIRE des FAMILLES ASSURANCE GARANTIE

Par le dépôt de l'excédant du traité.

M. DEHAIES, directeur à Angers, quai Ligny, 34.

PRIX ET CONDITIONS:

A forfait, 1,300 fr.

1,400

1,500

1,000

600

avec dépôt de 600 fr. par M. Dehaies.

en cas de mauvais numéro.

en cas de bon numéro.

seulement, en cas de réforme.

Comme par le passé, rien ne sera négligé de la part de M. DEHAIES, pour remplir fidèlement ses engagements.

S'adresser, pour traiter, à la Direction générale, à Angers, quai Ligny, 34, à Saumur, chez M. PLÉ, commissaire-priseur. (108)

LA PAIX,

Compagnie d'Assurances Mutuelles et à Forfait pour l'exonération du service militaire.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

pour la Classe de 1856.

En MUTUALITÉ SIMPLE, le père de famille peut verser depuis 500 fr. jusqu'à 1,200 fr.

En MUTUALITÉ CONDITIONNELLE, 1400 f. ou 1000 f. en cas de bon numéro ou de réforme.

Vu l'extension de cette société, le père de famille aura la presque certitude, au moyen de cette combinaison, de trouver dans le produit de la bourse somme suffisante pour l'exonération, et courra la chance en cas de bon numéro ou de réforme de ne sacrifier que 1,000 fr.

A FORFAIT SIMPLE, 1,200 fr.

A FORFAIT CONDITIONNEL, 1,500 fr. ou 900 f. en cas de bon numéro ou de réforme.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. GAUTHIER, agent principal, employé de l'État-Civil, à Saumur, rue du Temple, 30.

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N^o 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

Tribunal de Commerce de Saumur.

Par jugement rendu le vingt-trois février dernier, sur l'opposition d'un créancier, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré nul et non-avenu le jugement du neuf du même mois, par lequel il avait prononcé la faillite du sieur HATAT père, plâtrier, demeurant à Doué.

Pour extrait conforme :

Le Greffier du Tribunal, E. CORNILLEAU. (110)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

ou

A LOUER

UNE MAISON,

Nouvellement construite,

Sise à Saumur, rue des Potiers, n^o 11,

Avec Cour, Jardin et Dépendances.

S'adresser à M. Théodore GODARD, négociant, rue Saint-Nicolas à Saumur, Et à M^e CHASLE, notaire en la même ville, place de la Bilange. (56)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

POUR EXPLOITER DE SUITE,

UNE COUPE DE BOIS-TAILLIS

A prendre dans les bois de la ferme de Moyer, située commune de Verrie.

Cette coupe contient 3 hectares 33 ares. Elle joint le chemin de Moyer aux Tuffeaux.

S'adresser, pour visiter le bois, à M. LOISEAU, fermier à Moyer;

Et, pour traiter, à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange.

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

Le dimanche 1^{er} mars 1857, à midi,

Un hectare 21 ares 14 centiares de terre et vigne, dans les Galmoises;

Et 36 ares 78 centiares de vigne, au même lieu, commune de Saumur,

Appartenant à M^{me} BAUDRY-GERBIER.

S'adresser audit M^e CHASLE, notaire à Saumur. (84)

A VENDRE

Un BON et BEAU PIANO de Pleyel. S'adresser au bureau du journal.

Un HONNÊTE HOMME se propose pour être GARDE PARTICULIER ou homme d'affaires. Il offre des garanties de bonne conduite. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Présentement,

Un HOTEL fort bien achalandé, Situé près Saumur.

S'adresser au Bureau du Journal.

PRIX DU NUMÉRO

DE

16 PAGES,

10 CENTIMES.

JOURNAL ILLUSTRÉ DES VOYAGES ET DES VOYAGEURS

Bureaux : 46, rue Saint-Louis (au Marais), à Paris.

ABONNEMENT D'UN AN.

Paris. 6 fr.

Départements. 8

TEXTE. — Voyages anciens et modernes, reproduits, traduits ou résumés : circumnavigations, explorations, découvertes ; grandes chasses et grandes pêches ; expéditions et combats maritimes, naufrages, hivernages célèbres. — Histoire naturelle. — Biographie des voyageurs célèbres. — Romans décrivant les contrées étrangères et leurs mœurs. — Excursions dans les départements français, dans leurs chefs-lieux et leurs localités les plus remarquables. — Voyages à travers la littérature, etc.

GRAVURES. — Vues des endroits les plus remarquables des deux mondes, portraits, gravures diverses, etc., etc.

Le cadre de cette publication atteste qu'elle aura, tout en donnant à ses souscripteurs une lecture de nature à leur plaire, un intérêt véritable. — Le premier numéro du Journal illustré des Voyages et des Voyageurs paraîtra le samedi 7 mars. Les personnes qui voudraient recevoir directement par la poste le Journal illustré des Voyages et des Voyageurs, peuvent adresser dès à présent leur souscription à ses éditeurs, 46, rue Saint-Louis (Marais), à Paris. — MM. les abonnés recevront gratuitement les titres, couvertures et la table des matières du volume que formera, chaque année, le Journal illustré des Voyages et des Voyageurs. (109)

Pu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,